

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur SCOTTI Patrick

Procurations : Madame JULIEN Valérie à Monsieur PLAUCHE Régis, Monsieur SCOTTI Patrick à Monsieur HUSER Marc

Convocation et affichage : 27/04/2023

Secrétaire de séance : Monsieur PLAUCHE Régis

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : REFECTION DU TRACAGE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD946

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rénover le traçage au sol de la route départementale RD946 dans la partie communale. Il présente le devis de MIDITRACAGE d'un montant de 1275.00 € HT si les travaux sont réalisés en même temps que ceux du Conseil Départemental, 1530.00 € HT dans le cas contraire.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte le devis de MIDITRACAGE de 1275.00 € HT pour la réfection du traçage de la RD946 en même temps que ceux du Conseil Départemental ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le bon pour accord.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 04 mai 2023,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Régis PLAUCHE

